

Le 19 juin 2018

### L'ouvrage annexe du Parc Henri Barbusse

Un tract émanant d'une association systématiquement hostile aux projets de la Ville, qui vient d'ailleurs de perdre 5 procès, dont 3 en appel intentés contre la Ville, a récemment fait état de fausses informations concernant le parc Henri Barbusse.

Dans le cadre de la construction des futures gares de la ligne 15 du Grand Paris Express, des travaux y sont en cours pour accueillir un puits de sécurité et de ventilation.

Localisés tous les 800 mètres environ, les ouvrages annexes sont des équipements indispensables au bon fonctionnement du métro, au confort, et à la sécurité des voyageurs.

Ils permettent notamment le renouvellement de l'air dans les installations du métro et l'accès aux services de secours en cas de besoin.

L'implantation de ces ouvrages a fait l'objet d'études, qui ont été soumises à concertation par la Société du Grand Paris (SGP), en amont des travaux de 2013 à 2015.

Par la suite, de nombreux échanges ont été menés avec la Société du Grand Paris pour permettre une insertion optimale de l'ouvrage annexe dans le parc, et minimiser son impact dans l'environnement. Ainsi, côté rue de l'Égalité, la topographie du site permet-elle une insertion sans émergence par rapport au niveau de la rue. Le toit du local sera transformé en un belvédère constituant un véritable espace public, surplombant le parc, et offrant comme avant une large vue sur Paris.

Un travail de recouvrement par une végétation adaptée et harmonieuse favorisera l'intégration paysagère coté parc. La création de l'ouvrage a nécessité l'abattage de 27 arbres, que la Société du Grand Paris s'est engagée à remplacer à la fin des travaux.

Vue de la toiture depuis la rue de l'Égalité



Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc  
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc  
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -  
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502  
Internet : <http://www.issy.com>  
Courriel : [iris@ville-issy.fr](mailto:iris@ville-issy.fr)

*Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire*



En lien avec la SGP, la Municipalité a organisé de nombreuses réunions publiques relatives aux chantiers du Grand Paris Express, et a tenu à ce que le projet d'insertion paysagère de cet ouvrage soit discuté lors d'une réunion dédiée, fortement documentée de présentations claires et pédagogiques, ouverte à tous, qui s'est déroulée le 10 janvier dernier.

On n'y a guère vu, et encore moins entendu, cette association.

A cette occasion, il a été rappelé que l'ensemble des accès existants serait maintenu et deux escaliers métalliques permettront l'accès au parc depuis la rue de l'Égalité. La création d'une rampe aurait généré un abattage d'espèces remarquables importantes, incompatibles avec les lois de protection de la faune et de la flore. La réalisation d'un ascenseur n'a pas été retenue par la SGP en raison du coût très élevé de la réalisation de ce type d'infrastructure en milieu extérieur et de sa maintenance au quotidien.

Intégralement pris en charge financièrement par la SGP, le chantier s'est installé au 1er trimestre 2018, et la démolition de l'escalier « monumental » du parc en très mauvais état devrait tout prochainement démarrer. Le parc restera ouvert pendant le temps des travaux avec la mise en place d'escaliers provisoires, qui seront ouverts au public dès la fermeture de l'escalier monumental.



Le Maire  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris  
Ancien Ministre

**André SANTINI**